



## Barème à compter du 1er septembre 2019

### Honoraires de transaction ( hors cas particulier\*)

Prix de vente	Honoraires TTC
jusqu'à 100 000€	8 000,00 €
De 100 001€ à 140 000 €	9 000,00 €
De 140 001 à 180 000€	10 000,00 €
De 180 001€ à 250 000 €	12 000 €
supérieur à 250 001€	5 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.

### \*Cas particulier

Bureaux , locaux commerciaux , entrepôts , biens nécessitant ou issus d'une découpe cadastrale : 10 % TTC du prix de vente.

### Locations

#### Honoraires pour les baux d'habitations ou mixte

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC / m2 de surface habitable à la charge du bailleur. ( ramené à 8€ TTC / m2 dans les zones non tendues ).

#### Honoraires pour les baux commerciaux ou professionnels

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 1 mois de loyer à la charge du bailleur et 1 mois de loyer à la charge du locataire.

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

**Orpi Avelin centre commerciale** – EURL Avelin Immobilier – 47 rue de seclin 59710 Avelin

Honoraires au 01/09/2019

EURL au capital de 5000€ / RCS Lille Métropole 853357366 Carte professionnelle T n°  
CPI59062019000042392 délivrée par CCI de grand Lille

La délivrance d'une note est obligatoire.